

Délibération du 31 Mai 2024

délibération **N° 2024-25 C**

objet **Approbation des comptes de gestion 2023 de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 24 mai 2024
- Date de publication : le 07 juin 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 mai 2024 s'est réuni le 31 mai 2024 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVEISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	REYNAUD Claude
	AUGEM Jean-Michel
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3

AMET Yannick donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

Délégués excusés : 10

BLANQUET Denis ; GUIGUE Thibaut ; BRUNIER Thierry ; BARBIER Marie-Claire ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; THEVENON Raphaël ; RUFFIER-LANCHE René ; BRUN Pierre ; DANIS Georges.

Délégués absents : 5

FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délibération du 31 Mai 2024

délibération

N° 2024-25 C

objet

Approbation des comptes de gestion 2023 de Savoie Déchets

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-président en charge des Finances, expose les modalités d'approbation des comptes de gestion 2023 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Chambéry accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de Chambéry a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans les bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir été amené à constater la concordance des montants figurant aux comptes administratifs et aux comptes de gestion,

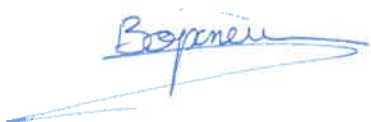
Considérant la régularité des comptes de gestion 2023 :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : se prononce sur le fait que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Gestion des passifs », « Centre de tri de Gilly-sur-Isère » et « Centre de tri de Chambéry », dressés, pour l'exercice 2023 par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Chambéry, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

